



Casse d'un objet dans une brocante

Par **kori209**, le **12/07/2010** à **23:45**

Bonjour,rrnrSamedi dernier , j etais a la brocante et dans un petit stand ou je regardais des objet disposes sur une table .rne le vendeur me montrait quelque chose, puis j ai recule et heurte un vase en porcelaine qui etait par terre, le vase a bascule et le bout du vase s est casse. Le prix de vente du vase etait de 150 euros , le vendeur m a imediatement propose de lui payer 75 euros contre lequel il me donnait un parchemin et "oublier" la casse du vase . J'ai refuse et , J ai laisse mes coordonnees et nous nous sommes quittes .rnJ'ai appelle mon assurance qui m'a dit que j'etais responsable parce "le vase n'est pas venu a moi (comme dans un cas ou quelqu un m aurait pousse) , mais je suis alle au vase ". rnJe ne suis toujours pas convaincu de ma reelle responsabilite , et je pense que le vendeur a fait preuve de negligence en laissant ce vase en porcelaine sur le sol.rnJ'aimerais pouvoir trouver un texte de loi pour les montrer a mon assureur et prouver que je ne suis pas fautif.rnrnJ'espere que vous allez pouvoir lire ce message et si vous pouvez m'aider, je serez tres reconnaissant.rnrnMerci